



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Détermination de la composition du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) « Habitat Drouais »

Rapporteur : Christophe LE DORVEN
N°CC2026-115

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	105
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	3
Votants	110
Secrétaire de séance : Alain CAPERAN	

L'an 2026, le lundi 27 avril à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le mardi 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN.

Étaient présent(e)s :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉLAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMEN

(Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphane DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINI (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Caroline VABRE (Dreux) ; Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

L'Office public de l'habitat « Habitat Drouais » est un établissement public industriel et commercial régi par les dispositions du code de la construction et de l'habitation (CCH).

Il constitue l'outil principal de la politique locale de l'habitat, assurant la production, la gestion et l'attribution de logements sociaux sur le territoire communautaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, cet office est rattaché à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-4 du CCH, lors de sa première réunion suivant son renouvellement, l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de rattachement :

- détermine le nombre des membres du Conseil d'administration qui ont voix délibérative ;
- procède à la désignation, d'une part de ses représentants qui siègeront au sein du Conseil d'administration de l'Office et, d'autre part, d'un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Le Président invite enfin les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration à faire connaître leurs représentants.

La présente délibération a pour objet de déterminer la composition du conseil d'administration.

1. Détermination de l'effectif du Conseil d'administration de l'Office :

L'article R.421-4 du CCH prévoit que l'organe délibérant de l'établissement public de rattachement fixe par délibération le nombre des membres du conseil d'administration qui ont voix délibérative qui doit être compris entre 17 et 35 membres.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer à 24 membres l'effectif du conseil d'administration de l'Office.

2. Composition du conseil d'administration de l'Office

Il est proposé de fixer la composition du conseil d'administration de l'Office comme suit :

Représentants de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement désignés au sein de l'organe délibérant et parmi des personnalités qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat*		14
Représentants des structures socio-professionnelles (3)	Représentant désigné par la Caisse d'Allocations Familiales	1
	Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales	1
	Représentant de l'association Action Logement Service	1
Représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées		1
Représentants des locataires élus par ces derniers**		4
Représentants du personnel de l'office		2
Total		24

*Les membres désignés par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dispose de la majorité des sièges au sein du conseil d'administration.

**Les représentants des locataires disposent d'au moins un sixième des sièges.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux devra désigner :

- 14 représentants, en son sein ou parmi des personnalités qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat ;
- 1 représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 421-8, R. 421-4 et R. 421-10,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-21.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 contre, 9 abstentions, 3 n'ont pas pris part au vote) :

ARTICLE 1 : FIXE la composition du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat « Habitat Drouais » comme suit :

Représentants de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement désignés au sein de l'organe délibérant et parmi des personnalités qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat		14
Représentants des structures socio-professionnelles (3)	Représentant désigné par la Caisse d'Allocations Familiales	1
	Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales	1
	Représentant de l'association Action Logement Service	1
Représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées		1
Représentants des locataires élus par ces derniers		4
Représentants du personnel de l'office		2
Total		24

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier la présente délibération à l'Office public de l'habitat « Habitat Drouais ».

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :

29 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME

Dreux, le **29 AVR. 2026**



Alain CAPERAN
Secrétaire de séance